



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-038

OBJET : Point 3. 3. 4 : Election des délégués représentant le conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école élémentaire de Houdan.

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

23 mars 2026.

Dates de publication :

25 mars 2026.

Nbre de conseillers en

exercice : 27

Nbre de votants : 26

(25 présents prenant part au vote + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33,

Vu les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer le Conseil d'Ecole de l'école élémentaire de Houdan et ce pour la durée du mandat,

Considérant les candidatures de Messieurs TÉTART Jean-Marie et DAMOTTE Stéphane en qualité de délégués titulaires,

Considérant que le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité des membres présents et représentés pour le vote au scrutin public,

Après avoir procédé au vote au scrutin public,

Article 1. Ont obtenu :

Monsieur TÉTART Jean-Marie – délégué titulaire

| | | |
|--|----|-------------|
| Nombre de votes exprimés à mains levées | 26 | (vingt-six) |
| Nombre de votes blancs ou nuls exprimés à mains levées : | 0 | (zéro) |
| Nombre de Suffrages exprimés : | 26 | (vingt-six) |
| Majorité absolue : | 14 | (quatorze) |

Monsieur DAMOTTE Stéphane – délégué titulaire

| | | |
|--|----|-------------|
| Nombre de votes exprimés à mains levées | 26 | (vingt-six) |
| Nombre de votes blancs ou nuls exprimés à mains levées : | 0 | (zéro) |
| Nombre de Suffrages exprimés : | 26 | (vingt-six) |
| Majorité absolue : | 14 | (quatorze) |



Article 2. Sont ainsi élus délégués pour représenter la Ville auprès du Conseil d'Ecole de l'école élémentaire de Houdan :

- Messieurs TÉTART Jean-Marie et DAMOTTE Stéphane – délégués titulaires,

qui déclarent accepter cette fonction élective.

Article 3. Ampliation de cette délibération sera transmise à l'école élémentaire de Houdan.

A HOUDAN, le 01/04/2026

La Secrétaire de séance,
Monique SAUL.

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 16 avril 2026 12:42
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260416-21837.xml;
078-217803105-20260331-2026_DEL_038-DE-1-2_22544.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-16(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_038
Objet acte: Election des délégués représentant le conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école élémentaire de Houdan.
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 5.3-Designation de representants
Identifiant Acte: 078-217803105-20260331-2026_DEL_038-DE

Rapport d'erreur(s):